

ACTE

**précisant les conditions de la poursuite du projet
sur la réalisation
d'un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer
ainsi que les principales modifications apportées
au projet soumis au débat**





4Gas poursuit le développement de son projet Terminal méthanier « Pegaz » au Verdon-sur-Mer

**Le Débat Public a eu lieu, les études de danger et d'impact
environnemental ont été complétées.**

Rotterdam, le 6 Juin 2008 - 4Gas, seule société indépendante se consacrant au développement et à la gestion de terminaux méthaniers au niveau mondial, a annoncé ce jour qu'elle poursuit le développement de son projet de terminal méthanier « Pegaz » au Verdon-sur-Mer, près de Bordeaux. Les études de dangers et d'impact environnemental ayant été complétées, de nombreuses discussions étant en cours avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, 4Gas a pu arriver à la conclusion que le développement de son projet d'implantation d'un terminal méthanier dans le Sud-Ouest de la France avait un potentiel considérable. Dans les semaines à venir 4Gas va finaliser et soumettre les dossiers de demande d'autorisation aux autorités. 4Gas estime que la construction pourrait débuter au premier semestre 2010, dans ce cas le terminal pourrait devenir opérationnel en 2013.

4Gas a participé au Débat Public concernant son projet de terminal méthanier « Pegaz » au Verdon-sur-Mer, a écouté avec le plus grand intérêt les opinions exprimées par les participants et a étudié avec la plus grande attention les recommandations présentées dans le Compte-rendu et le Bilan de ce Débat Public.

4Gas effectue une évaluation permanente de ses projets et a tenu compte des recommandations. La prise en compte de ces recommandations a nécessité des études et des investigations complémentaires et certaines modifications ont été apportées au projet.

Nous basant sur une analyse détaillée du marché du GNL et du gaz, particulièrement en France, mais également en Europe et sur une base globale, 4Gas a conclu que son projet de terminal méthanier dans le Sud-Ouest français représentait une très forte opportunité commerciale. Le directeur général de 4Gas Monsieur Paul van Poecke a déclaré : « Notre décision est motivée par les politiques actuelles françaises et européennes de réduction de la dépendance énergétiques, de l'accroissement de l'utilisation des énergies propres et de la promotion de l'approvisionnement pour la France du GNL en particulier, pour soutenir le développement économique et social en France. Sur cet aspect, nous nous considérons privilégiés par les nombreuses consultations que nous avons eues en France à tous les niveaux décisionnaires. Ces consultations nous ont permis de prendre en compte les considérations sur le développement durable, le tourisme et l'emploi. »



Le développement de nouvelles structures de réception du GNL est soutenu par le gouvernement français et fait partie intégrante de la politique énergétique française. De récentes déclarations au niveau national et européen confirment la nécessité de sécuriser les approvisionnements par la diversification des sources, le développement de la concurrence et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Des études détaillées, incluant des modélisations, ont été réalisées pour évaluer de façon précise les impacts environnementaux et les aspects liés à la sécurité. Ces études concernent également les bruits et les autres émissions ainsi que les impacts écologiques et les effets potentiels des accidents ; Ces études démontrent que la réduction des effets négatifs combinée aux mesures d'atténuation qui seront proposées permettra d'affirmer qu'il n'y aura pas d'impacts néfastes significatifs.

4Gas est persuadé du fait que le terminal Pégaz représentera une excellente opportunité de développement économique, qu'il apportera de substantielles retombées financières et contribuera au développement d'une activité commerciale permanente, tout en offrant une cohabitation positive avec l'environnement et le tourisme.

L'un des points soulevés régulièrement pendant le Débat Public était l'impact visuel des installations. Différentes options et mesures de réduction de cet impact avait été étudiées et proposées. Entre-temps, la faisabilité et les avantages et les inconvénients de ces solutions ont été étudiés. Nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer deux solutions pour l'implantation des cuves. La première est la proposition d'origine, déjà présentée, la seconde consiste à enterrer les cuves sur une profondeur pouvant atteindre 20 mètres au maximum.

Au cours du mois de juin 2008, 4Gas finalisera la préparation et la soumission des demandes de permis. Pendant toute la période d'instruction administrative, 4Gas cherchera, par le contact et le dialogue avec les acteurs concernés, à affiner et à optimiser les options proposées pour aboutir à un consensus sur l'implantation finale du terminal.

4Gas recherchera le développement et la continuation des dialogues positifs et constructifs déjà en cours avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

La construction du terminal pourrait débuter au premier semestre 2010, dans ce cas 4Gas estime que sa mise en service pourrait avoir lieu vers la fin de l'année 2013.



La décision de poursuivre le projet Pegaz a été annoncée dans les journaux Le Figaro et Sud-Ouest en date du 7 Juin 2008. Ci-dessous le texte de l'annonce :

Décision de 4Gas à la suite du Débat Public sur le Terminal méthanier au Verdon-sur-Mer (33)

A la suite du Débat Public organisé sur décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 4 avril 2007, et dans le prolongement du Bilan de la CNDP publié le 18 avril 2008, en application des articles L.121-13 et R.121-11 du Code de l'environnement, **4Gas a décidé de poursuivre son projet** de réalisation d'un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer. L'acte précisant les conditions de la poursuite de ce projet ainsi que les principales modifications apportées au projet soumis au débat est disponible sur le site internet du projet :

www.pegazlng.com

Cet acte sera transmis à la CNDP.

Informations et contact presse : 4Gas France S.A.S., 120 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, téléphone 01 72 92 06 84.

L'acte mentionné décrit les motivations de la décision de 4Gas et les principales modifications apportées au projet.



Exposé des motivations

Le Débat Public

Durant et après le Débat Public, 4Gas a très attentivement écouté, analysé et pris en considération les points de vue et les opinions (du simplement « pour » ou « contre » aux arguments les plus étayés), les questions posées (des plus simples aux plus complexes du point de vue technique) et les préoccupations.

Après avoir également pris en considération les points soulevés durant le Débat Public tels que décrits dans le Compte-Rendu et le Bilan, il reste aujourd'hui à 4Gas à décider de la suite à donner à son projet ; continuer ou non, et si oui, avec ou non des modifications.

Le Débat Public a offert à 4Gas la possibilité de soumettre son projet à une multitude de points de vue et d'opinions exprimés sur tous les aspects du projet. Ceci nous a permis d'avoir une vision beaucoup plus complète et détaillée sur les points importants et a démontré également la nécessité d'étudier de manière encore plus approfondie certains aspects du dossier.

Le résultat de ces réflexions et de ces analyses nous a démontré, qu'à notre avis, le projet est acceptable d'un point de vue sanitaire et environnemental. Par ailleurs, ce projet présente une importante contribution locale et régionale pour l'accès à l'énergie et à un développement économique considérable. Pour ces raisons 4Gas a décidé de poursuivre son projet.

La politique énergétique.

Malgré le développement des énergies renouvelables, les énergies fossiles continueront à tenir un rôle majeur pour les décennies à venir et il sera impossible de se passer du pétrole, du charbon ou du gaz à court terme. Le gaz étant la moins polluante de ces énergies fossiles il voit sa consommation augmenter. Le GNL va avoir un rôle de plus en plus important puisque son transport par méthanier permet l'acheminement depuis les sites de production du monde entier. En France, la part du GNL dans les importations est passée de 19% en 2004 à 28% en 2006 et le taux d'utilisation des deux terminaux existants dépasse les 85% alors que les volumes livrés par gazoducs diminuent.



PEGAZ contribue positivement à tous égards à la politique française de l'énergie et à l'évolution européenne :

- Garantir la sécurité d'approvisionnement :
La sécurité de l'approvisionnement pour la France et pour l'Europe est augmentée :
 - Davantage de points d'entrée GNL, diminution du taux d'utilisation des terminaux GNL en France.
 - Diversification de l'approvisionnement par les nouveaux approvisionnements au Verdon.
 - Importation directe accrue en France en lieu et place de la dépendance par rapport à d'autres infrastructures européennes et non européennes (risque politique géographique diminué et dépendance des voisins au cours des périodes de pénurie).
 - Contrat à long terme supplémentaire via les clients du terminal.
- Mieux préserver l'environnement et lutter davantage contre les émissions à effet de serre :
 - Les combustibles fossiles seront encore indispensables pendant plusieurs décennies. Le gaz est le combustible avec le moins d'émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, les investissements dans les infrastructures de gaz naturel contribuent à préserver l'environnement.
- Garantir un prix compétitif de l'énergie :
 - PEGAZ permettra de créer un prix compétitif du gaz pour la région en réduisant les coûts actuels du transport.
 - Il crée la concurrence nécessaire dans le Sud-ouest grâce au nouveau point d'entrée indépendant et accessible aux tiers de GNL de 4Gas dans la région.
- Garantir l'accès de tous les Français à l'énergie :
 - L'emplacement de PEGAZ permet la connexion de nouvelles régions au réseau de distribution de gaz, qui n'alimente à ce jour ni la région du Verdon, ni toute la partie Nord-Ouest de l'Aquitaine.

Emplacement du terminal

4Gas a étudié attentivement les possibilités d'implantation du terminal dans des lieux autres que le Verdon-sur-Mer, et notamment en collaboration avec le PAB. Concernant le PAB, en amont du Verdon en allant vers Pauillac le tirant d'eau diminue rapidement et se situe aux alentours de 9 mètres. Ceci rend l'accès des navires méthaniers impossible vers tout autre site situé en amont du Verdon sauf à pratiquer un dragage permanent, ce qui n'est envisageable ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue environnemental.

4Gas a étudié les possibilités d'implantation d'un terminal méthanier en France depuis 2003 en tenant compte du marché, du réseau de transport, des points d'importation, des tarifs et bien sur des ports offrant le tirant d'eau et l'accessibilité nécessaire à la



réalisation de ce projet. Les ports du Nord, de la façade Atlantique et de Méditerranée ont été étudiés, mais les conditions recherchées n'étaient pas réunies.

Dunkerque se situe à proximité des gazoducs de Norvège, des Pays-Bas et du terminal méthanier de Zeebrugge pour lequel une extension était prévue, ce qui rend la viabilité économique aléatoire. Les autres ports de Manche n'avaient pas les conditions requises, seul le Havre correspondait aux conditions d'accès mais le site nécessitait la création d'un terrain supplémentaire et probablement d'une deuxième digue puisque la partie Ouest du port n'est pas protégée.

Une implantation à Fos ou Montoir, à côté de terminaux existants, a été jugée non-souhaitable.

La Rochelle a été citée avant le Débat Public, le terrain se trouve à côté du parking du pont de l'Île de Ré et loin d'un appontement approprié pour les méthaniers. Ce port se trouve de surcroît en zone GRTgaz, ce qui impliquerait de payer le tarif de transit des deux réseaux pour accéder au Sud-Ouest, comme pour le gaz arrivant du Nord de la France.

Les ports espagnols proches de la frontière française (comme Bilbao ou Barcelone) ne sont pas adaptés pour desservir le marché français, la réglementation espagnole pour les terminaux méthaniers étant très pénalisante au niveau tarifaire.

Du point de vue du marché gazier, le Sud-Ouest est le plus attractif, car situé dans la région du réseau TIGF. Faute de point d'entrée, le gaz doit d'abord transiter par le réseau GRTgaz ou chaque zone fait l'objet d'un tarif de transit avant d'atteindre le Sud-Ouest, ce qui impacte les coûts et rend la concurrence très difficile.

En conclusion, 4Gas considère que le port du Verdon-sur-Mer est le seul site offrant à la fois les qualités techniques d'accessibilité maritime et d'implantation, et les avantages commerciaux liés à sa localisation dans une région ne disposant d'aucun point d'entrée de gaz naturel et située à la frontière des deux principaux réseaux de transport gaziers français. La présence du terminal permettra également de développer un réseau de distribution gazier dans toute la partie du Sud-Ouest actuellement non desservie.



Les principales modifications.

Le traitement de l'eau de regazéification

Contrairement à la proposition initiale du traitement de l'eau de regazéification à l'eau de javel, la méthode aujourd'hui présentée dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) consistera à utiliser l'électrochloration, telle que suggérée par l'assistance pendant le débat public. L'usage de cette technique évite le transport et le stockage d'eau de javel sur le site.

Amélioration de l'intégration paysagère

4Gas, assisté par des experts paysagistes locaux, a amélioré l'intégration du projet dans le paysage par la création d'une dune, qui contrairement à la proposition initiale, se trouvera dans la continuité de l'espace dunaire existant. Une attention toute particulière a été apportée à la nouvelle végétation qui sera insérée sur et autour du site et de la dune.

Réduction de l'impact visuel

Les conclusions du Débat et ses recommandations ont amené 4Gas à considérer une réalisation alternative des cuves qui consiste à les enterrer plus profondément. Les avantages et les inconvénients de cette proposition alternative seront décrits de façon détaillées dans la Présentation du Projet qui fait partie du DDAE.

Réduction supplémentaire des risques

La proposition définitive du projet inclut la création d'un système de rétention supplémentaire pour parer aux effets d'une rupture des canalisations cryogéniques entre l'apportement et les cuves. Le GNL serait contenu et acheminé vers un bassin de rétention secondaire ce qui a pour effet de réduire les distances de sécurité. Les détails de cette installation additionnelle sont décrits dans l'Etude de Dangers qui fera partie du DDAE.